COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

<u>PRESENTS</u>: M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGAOURDAT Michel, BOURROUILH Daniel et LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes MONCAUBEIG Muriel – QUENIN Hélène – MM BERROGAIN Nicolas – JOUAN Thierry – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENTS: Mmes CASADAVANT Monique - LAILHACAR Corine - M. LACROUTS Cédric -

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

<u>1 – Compte Administratif 2017</u>

Le Compte Administratif 2017 a été présenté et voté à l'unanimité. L'excédent de clôture s'élève à 243 826.50 €.

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		273 148,07 €		435 577,06 €	- €	708 725,13 €
Opérations de l'exercice	442 199,21 €	499 905,34 €	1 081 130,76 €	558 526,00 €	1 523 329,97 €	1 058 431,34 €
TOTAUX	442 199,21 €	773 053,41 €	1 081 130,76 €	994 103,06 €	1 523 329,97 €	1 767 156,47 €
Résultat de clôture		330 854,20 €	- 87 027,70 €			243 826,50 €

■ Compte Administratif Assainissement

Le Compte Administratif 2017 du budget assainissement a été présenté et voté à l'unanimité. Le déficit global s'élève à 984.06 €.

2 – Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2017 présentés par Madame ALLIEZ, Trésorier pour le budget communal et le budget annexe assainissement.

3 – Affectation des résultats 2017

Budget Communal

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017			
Résultat au 31/12/2017	Excédent	330 854,20 €	
Kesunai au 31/12/2017	Déficit		
Excédent au 31/12/2017	330 854,20 €		
Affectation complémentaire en r	87 027,70 €		
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	243 826,50 €		

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget assainissement de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017			
D (144 21/12/2017	Excédent	16 676,85 €	
Résultat au 31/12/2017	Déficit		
Excédent au 31/12/2017	16 676,85 €		
Affectation complémentaire en r	16 676,85 €		
Affectation de l'excédent reporte	- €		
(report à nouveau créditeur)			

4 – Budgets Primitifs 2018

Le Conseil Municipal adopte le budget pour 2018 :

■ Budget Commune

Fonctionnement	
Dépenses	684 557 €
Recettes	684 557 €
Investissement	
Dépenses	483 230 €
Recettes	483 230 €

■ Budget annexe Assainissement

83 840 €
83 840 €
91 966 €
91 966 €

5 – Vote des taux des impôts locaux pour 2018

Les taux des impôts locaux sont fixés comme suit pour l'année 2018 :

Taxes	Taux année 2017	Taux votés en 2018	Bases 2018	Produit 2018
TH	7,43%	7,43%	1 126 000 €	83 662 €
FB	8,03%	8,03%	737 100 €	59 189 €
FNB	28,93%	28,93%	115 300 €	33 356 €
			TOTAL	176 207 €

<u>6 – Renouvellement convention SAUR pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie</u>

Un avis favorable est donné au renouvellement de la convention entre la Commune de LUCQ DE BEARN et la SAUR qui définit les conditions de contrôle et d'entretien des appareils de défense contre l'incendie sur le territoire de la Commune.

7 – Demande LUCION Nicolas

Il est fait part de la demande de Monsieur LUCION (Taverne de l'Ange Oliver) qui souhaite occuper la deuxième partie du parvis de la mairie de juin à septembre pour installer des tables et des chaises en vue d'exercer ses activités de restauration pendant la saison estivale.

Il est émis un avis favorable à cette demande. La mise à disposition fera l'objet d'une convention définissant les modalités d'occupation.